Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°12 /2022 du 21 novembre 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

LE BUDGET COMMUNAL 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement communal pour l'année 2023.

Le budget 2023 a été adopté par la Municipalité lors de sa séance du 14 novembre 2022. Il prévoit des recettes pour un montant de **CHF 936'200.-** et des charges pour un montant de **CHF 1'010'100.-.** L'excédent de charges qui en résulte est de **CHF 73'900.-.**

Principaux commentaires

1. Administration générale

102.306 adaptation aux chiffres 2021.

110.318 CHF 25'000.- de base du poste. Une somme de CHF 10'000.- est prévue pour commencer le traitement des archives, qui n'ont pas été révisées depuis une trentaine d'années. Ce processus se prolongera sur 2024 et 2025.

110.318.1 la révision du plan d'affectation communal se poursuit comme prévu jusqu'en 2024.

180.352 la participation au déficit des lignes de transports publics est à nouveau en hausse (chiffres du canton).

2. Finances

220.322 le dernier prêt en cours sera remboursé en décembre 2022.

220.351 et 220.451 participation à la péréquation en baisse, vu que le rendement d'impôts 2021 était en baisse par rapport à 2020.

3. Domaines et bâtiments

320.314 et 352 suite à notre adhésion au triage Le Cerisier en 2022, les frais liés aux forêts sont en baisse (nombre de communes plus important).

320.318 aménagement de la place autour du refuge.

320.435 après discussions avec le garde-forestier, la mise de bois pourra être maintenue.

351.312 et tous les .312 selon les annonces de Romande Energie, augmentation de 50% des tarifs de l'électricité pour 2023.

351.314 la peinture des façades étant terminée, plus de travaux spécifiques planifiés, mis à part l'entretien courant.

352.314 suite aux problèmes d'humidité dans les murs du pressoir, frais d'étude pour l'assainissement.

353.314 report du budget pour la rénovation du point collecte, prévue initialement en 2022. Adaptation des tarifs à l'augmentation.

356.314 changement de la fontaine du refuge, ainsi que divers travaux sur la toiture et les chéneaux.

358.314 et 318 l'abri de l'arrêt de bus a été transféré dans un nouveau compte bâtiments, alors qu'il figurait auparavant dans les places publiques. Il sera rénové ou remplacé.

4. Travaux

442.314 désaffectation des tombes les plus anciennes du cimetière.

451.318 hausse du coût des transports.

460.312 ce poste a été remis dans la comptabilité de l'Entente intercommunale pour la STEP, d'entente avec le comité.

460.318 guichet cartographique des communes, mise à jour des plans réseaux des conduites EU/EC CHF 8'200.-.

470.314 et 470.451 travaux en baisse.

5. Instruction publique et cultes

510.318 et 510.352 moins d'élèves au primaire, qui compensent la hausse des coûts.

6. Police

610.351 légère baisse du financement de la police cantonale, en relation avec la péréquation (voir 220.351).

620.351 les factures du canton en lien avec le contrôle des habitants sont dorénavant validées directement par la municipalité, comme l'avait conseillé la fiduciaire.

7. Sécurité sociale

720.301 adaptation aux chiffres 2021.

720.351 participation à la cohésion sociale en baisse, due à la reprise de certaines charges communales par l'Etat et également au rendement d'impôts en baisse.

720.352.1 augmentation des journées de présence sur le réseau d'accueil de jour.

8. Services industriels

810.314 mise en conformité de l'installation du réservoir, changement du tableau électrique, télégestion.

810.318 guichet cartographique des communes, mise à jour des plans réseaux des conduites d'eau potable CHF 8'200.-.

810.481 en vue d'équilibrer l'important déficit, un prélèvement correspondant sera effectué au fonds recettes affectées du service des eaux.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2022.

Conclusions

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

Vu le préavis, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accepter le budget communal 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Blaise Chapuis

La Secrétaire

Emilie Thomas